

**BREVET D'INVENTION.**

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 889.907

**Perfectionnements aux porte-plume à réservoir.**

Société dite : LA PLUME D'OR résidant en France (Seine).

Demandé le 15 septembre 1942, à 15<sup>h</sup> 15<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 18 octobre 1943. — Publié le 24 janvier 1944.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans certains porte plumes à réservoir, l'extrémité du porte-plume, opposée à celle qui porte la plume, est munie d'un bouton tournant qui sert, suivant les modèles, à provoquer la torsion du sac rempli d'encre, les déplacements d'un piston, ou l'écrasement du sac par une palette, etc., généralement pour remplir le porte-plume d'encre. Il arrive quelquefois, qu'en manipulant le porte-plume, on provoque involontairement la rotation du bouton et, par suite, un crachement de l'encre.

La présente invention a notamment pour but d'éviter cet inconvénient et consiste à prévoir un organe d'immobilisation du bouton par rapport au corps du porte-plume.

En particulier, cet organe d'immobilisation pourra être constitué par un verrou, dont la section en forme de queue d'aronde, est disposée dans une encoche de forme correspondante, prévue dans l'un des éléments à immobiliser et qui peut être amenée dans une encoche ou forme correspondante, prévue dans l'autre élément en un endroit convenable de ce dernier, et ayant une longueur inférieure à celle du verrou.

De préférence :

a. La surface extérieure de ce verrou fera légèrement saillie sur la surface extérieure des éléments à immobiliser;

b. La surface extérieure de ce verrou sera rugueuse.

A titre d'exemple, on a représenté au dessin annexé :

Figure 1, une coupe axiale de la partie d'un porte-plume à réservoir, intéressée par la présente invention;

Figures 2 et 3, deux coupes de ce porte-plume suivant les lignes II-II et III-III de la figure 1.

L'extrémité du corps 1 du porte-plume à réservoir représenté au dessin, reçoit un bouton 2, qui peut tourner librement autour d'une partie saillante 12 du corps 1.

Conformément à la présente invention, on prévoit un verrou 3, de section en forme de queue d'aronde comme on peut le voir notamment figures 2 et 3. Ce verrou 3 est disposé dans une encoche 21 du bouton 2 et peut être amené dans une encoche 11 du corps 1. La section des encoches 11 et 21 a une forme en queue d'aronde, correspondant à celle du verrou 3. La longueur de l'encoche 21 est au moins égale à celle du verrou 3, de telle sorte que ce dernier puisse entièrement se loger dans cette encoche 21. Dans cette position du verrou 3, on peut tourner le bouton 2 sur le corps 1. Par contre, la longueur de l'encoche 11 est inférieure à la longueur du verrou 3 de telle

**Prix du fascicule : 15 francs.**

sorte qu'en poussant ce dernier à fond dans l'encoche 11, une partie du verrou 3 reste dans l'encoche 21. Il est, dans ces conditions, impossible de faire tourner par inad-

5 vertance le bouton 2 par rapport au corps 1. Le verrou 3 fait légèrement saillie hors des encoches 11 et 21 et sa surface extérieure 31 est rendue rugueuse pour faciliter son déplacement.

10 Naturellement, la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit ci-dessus. Ainsi, par exemple, le verrou 3 au lieu d'être placé dans l'encoche 21 du bouton 2 dans la position correspondant à

15 celle où on peut tourner le bouton 2, pourrait être placé dans cette position dans l'encoche 11 du corps 1, la longueur de cette dernière étant alors au moins égale à celle du verrou 3, tandis que la longueur de l'en-

20 coche 21 serait inférieure à celle du verrou 3.

#### RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un porte-plume à réservoir, dans lequel un bou-

ton peut tourner sur l'extrémité du corps 25 du porte-plume opposée à celle qui supporte la plume, caractérisé par le fait qu'on prévoit un organe d'immobilisation du bouton par rapport au corps du porte-plume.

En particulier, cet organe d'immobilisa- 30 tion pourra être constitué par un verrou dont la section en forme de queue d'aronde est disposée dans une encoche de forme correspondante, prévue dans l'un des éléments à immobiliser et qui peut être ame- 35 née dans une encoche de forme correspondante, prévue dans l'autre élément en un endroit convenable de ce dernier, et ayant une longueur inférieure à celle du verrou.

De préférence :

40 a. La surface extérieure de ce verrou fera légèrement saillie sur la surface extérieure des éléments à immobiliser;

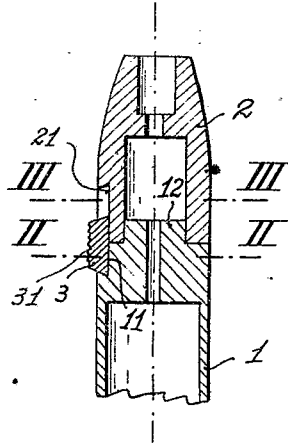
b. La surface extérieure de ce verrou 45 sera rugueuse.

Société dite : LA PLUME D'OR.

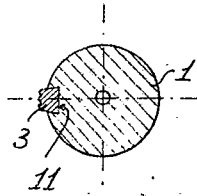
Par procuration :

P. DE VILLEROCHÉ et C<sup>ie</sup>.

*Fig. 1*



*Fig. 2*



*Fig. 3*

